RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00264
Numéro SIREN : 791 175 573
Nom ou dénomination : ABCYSS FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/011383

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1281517

Dénomination : ABCYSS FORMATION
Adresse : 4 rue de L'industrie 38420 Domene -FRANCE-

n° de gestion : 2013B00264
n° d'identification : 791 175 573

n° de dépôt : A2016/011383
Date du dépôt : 19/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 02/12/2016



1281517

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

19 DEC. 2016

Sous le N° MB83

Mme BERLIOZ BARBIER Isabelle
Commissaire aux comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCHETTE
Tél : 04.79.28.91.38
Fax : 04.79.36.05.51

ABCYSS FORMATION

Société à Responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros

4 rue de l'Industrie
38420 DOMENE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE "ABCYSS FORMATION" SARL EN SAS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCYSS FORMATION, SARL, en Société par actions simplifiée

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 117 155 euros, un bénéfice de 12 409 euros, des capitaux propres de 20 856 euros et une absence d'endettement ;

- la transformation en société par actions simplifiée suppose que le nombre d'associés de votre société soit au moins égal à un, ce qui est le cas au jour de l'établissement du présent rapport.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :

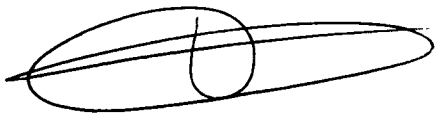
- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 20 856 euros, dont 12 409 euros au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 5 000 euros ;

- le chiffre d'affaires et les perspectives d'avenir se situent à un niveau correct (baisse du chiffre d'affaires de 42% au 31 octobre 2016, mais amélioration de la rentabilité de 10% à 28%) et il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 31 décembre 2015.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

A La Rochette,
Le 2 décembre 2016



Isabelle BERLIOZ BARBIER
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation